

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2021

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-et-un, le neuf du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 33

Date de convocation :
2 décembre 2021

Présents : BRAULT Jean-Luc, LELARGE Antoine, BARDOUX Delphine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, COMPAIN Sabrina, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice (présence de 19h07 à 19h50), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, THEPIN Julie, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric de 18h à 19h07), LEONARD Magali (pouvoir à BARON Hervé), PÉAN Elodie (pouvoir à COLLIN Guillaume), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à BARDOUX Delphine)

Monsieur Quentin LEGOUY est désigné secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Adopté par 28 voix POUR et 5 voix CONTRE.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DB n°2021-1201 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SMAEP de Sambin, Feings, Fougères sur Bièvre

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SMAEP de Sambin, Feings, Fougères sur Bièvre.

DB n°2021-1202 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SMAEP de Monthou-sur-Bièvre, Ouchamps et Valaire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SMAEP de Monthou-sur-Bièvre, Ouchamps et Valaire

AFFAIRES SCOLAIRES

DB n°2021-1203 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET PERSONNEL DE CANTINE ENTRE LA VILLE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE ET L'ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINTE GENEVIEVE

Après lecture de la proposition de cette convention, et après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la convention afin de fixer les modalités d'utilisation des locaux du restaurant scolaire et la mise à disposition du personnel municipal
- De fixer la participation financière de l'Ecole primaire privée Sainte Geneviève à 15 000 €/an
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjoint au Maire chargée des affaires scolaires à signer cette convention.

FINANCES

DB n°2021-1204 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT – FRAIS DE GARDE POUR ANIMAUX ERRANTS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- Demander aux propriétaires d'animaux errants déposés à la pension « Les Cadioux » par les services municipaux le remboursement des frais facturés par cette pension majorés des frais de capture.

DB n°2021-1205 : STAGES SPORTIFS – ANNEE 2021 – REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, pour 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, décide :

- De verser un montant de 50,00 € par enfant participant aux stages sportifs
- De répartir les participations financières ainsi :
 - o AS Contres 99 enfants x 50 € = 4 950,00 €
 - o Eveil de Contres 85 enfants x 50 € = 4 250,00 €
 - o Karaté club Sologne 12 enfants x 50 € = 600,00 €
 - o Roller Club controis 12 enfants x 50 € = 600,00 €
 - o Tennis Club controis 32 enfants x 50 € = 1 600,00 €

DB n°2021-1206 : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE n° 4

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, accepte les modifications budgétaires ci-dessous.

Compte	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
INVESTISSEMENT					
2315/2022	Sentier pédagogique	4 030,00			
16871	Autres emprunts		16 000,00		
1641	Emprunts	33 000,00		16 000,00	
2313/2114	Construction Chenil		5 000,00		
2313/2120	Réseau de chaleur		4 476,00		
2313/1902	Gîte	22 000,00			
1318/2106	Subvention plan numérique			26 754,00	
2188/2106	Acquisitions Matériel Ecole	9 200,00			
	TOTAL	68 230,00	25 476,00	42 754,00	0,00

DB n°2021-1207 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP - DECISION MODIFICATIVE n° 2

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS d'adopter les modifications budgétaires ci-dessous.

Compte	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
INVESTISSEMENT					
2315/166	Sonde radar Station épuration	9 400,00			
2315/167	Tx Assainissement Aire d'accueil	50 000,00			
2315/164	Tx Assainissement Passage Bruyères		59 400,00		
	TOTAL	59 400,00	59 400,00		

DB n°2021-1208 : BUDGET ANNEXE EAU DSP - DECISION MODIFICATIVE n° 3

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS d'adopter les modifications budgétaires ci-dessous.

Compte	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
INVESTISSEMENT					
2315/35	Travaux AEP Pas. Bruyères		28 500,00		
2315/38	Travaux AEP Plaine de Moulins		9 000,00		
2315/29	Travaux AEP Sectorisation		10 000,00		
2315/39	Travaux AEP Aire d'accueil	47 500,00			
	TOTAL	47 500,00	47 500,00		

DB n°2021-1209 : ETANG DU ROGER – FIXATION DES PRIX DES CARTES DE PECHE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le changement de tarifs des cartes saisonnières pour les extérieurs de la commune de Le Controis-en-Sologne Le nouveau tarif applicable sera de 90 €.

DB n°2021-1210 : DEMANDE DE DEGREVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De faire un dégrèvement d'un montant de 2 476,02 € correspondant à la surconsommation estimée soit 1 423 m³ x 1,74 € (taxe d'assainissement par m³)

DB n°2021-1211 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE BRANCHEMENT TELEPHONIQUE LOGEMENT COMMUNAL : 06 RUE FRANCIS GAUTHIER – COMMUNE DELEGUEE DE THENAY

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De rembourser la somme de 69,00 € aux locataires du 06 Rue Francis Gauthier à Thenay

DB n°2021-1212 : DEMANDE DE SUBVENTIONS**PROJETS ECOLES DE CONTRES, FOUGERES-SUR-BIEVRE, OUCHAMPS**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Ecole élémentaire de Contres : 3 505,92 €
- Ecole maternelle de Fougères-sur Bièvre : 3 200,00 €
- Ecole élémentaires de Ouchamps : 5 847,03 €

DB n°2021-1213 : SIGNALÉTIQUE DES SENTIERS ET CHEMINS COMMUNAUX POUR LE TOURISME ET LA RANDONNÉE**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GROUPE D'ACTION LOCALE DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Déposer une demande de subvention, auprès du Groupe d'Action Locale (GAL) de la vallée du Cher et du romorantinois, pour la réalisation de la signalétique des sentiers et chemins communaux pour le tourisme et la randonnée sur le territoire de la commune déléguée de Fougères-sur-Bièvre au titre du fonds LEADER.
- Autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur MARTELLIERE Eric à signer les documents pour mener à bien cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION – TOUR DE LOIR ET CHER 2022 : AJOURNÉE**DB n°2021-1214 : DEMANDE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER - REFECTION DU LOGEMENT 7 RUE DE L'EGLISE - Commune déléguée de OUCHAMPS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Rurale de Solidarité au titre de l'année 2022 pour les travaux de rénovation du logement d'un montant estimé à 31.461,47 € HT.

DB n°2021-1215 : DEMANDE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER**Système Alerte PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)****Commune déléguée de OUCHAMPS / FEING/ FOUGERES / THENAY**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Rurale de Solidarité au titre de l'année 2022 pour l'installation du système d'alerte PPMS d'un montant estimé à 27 443,01 € HT.

DB n°2021-1216 : DEMANDE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER**Achat & Aménagement aire de jeux autour de l'Etang du Roger à Thenay****Commune déléguée de Thenay**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Rurale de Solidarité au titre de l'année 2022 pour l'achat et l'aménagement d'une aire de jeux d'un montant estimé à 25 000 € HT.

DB n°2021-1217 : DEMANDE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER - REFECTION DU PREAU DE L'ECOLE DE FEINGS - Commune déléguée de FEINGS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Rurale de Solidarité au titre de l'année 2022 pour les travaux du préau de l'école maternelle d'un montant estimé à 40 000 € HT.

DB n°2021-1218 : DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

VIDEO PROTECTION – Commune déléguée de CONTRES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS décide :

- De demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2022 pour l'installation du système de vidéo protection d'un montant estimé à 266 297,00 € HT.

DB n°2021-1219 : DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) EXCEPTIONNELLE ET RENOVATION ENERGETIQUE 2022

ECLAIRAGE PUBLIC POUR LES COMMUNES DELEGUEES DE CONTRES ET FOUGERES SUR BIEVRE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la demande de subvention DSIL pour les travaux d'éclairage public pour les communes déléguées de Fougères sur bièvre et Contres.

URBANISME

DB n°2021-1220 : VENTE DE PARCELLES LA PLAINE DE MOULINS A CONTRES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la vente de la propriété susvisée au prix de 30 000 € hors frais d'acquisition ;
- Autorise Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DB n°2021-1221b : VENTE DE PARCELLES LES HAUTS DU GRAND MONT A CONTRES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de vendre à l'euro symbolique, hors frais d'acquisition, ces parcelles d'une superficie totale de 1 149 m² ;
- autorise Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DB n°2021-1222 : VENTE DE L'ANCIENNE EPICERIE DE FOUGERES-SUR-BIEVRE

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de vendre les parcelles préfixe 092 section C numéros 481 et 825 au prix de 25 000 €, hors frais d'acquisition ;
- de créer une servitude de passage au bénéfice de l'acquéreur sur les parcelles préfixe 092 section C numéros 824 et 826 ;
- de créer une servitude de passage au bénéfice de la Commune sur la parcelle préfixe 092 section C numéro 481 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DB n°2021-1223 : ACQUISITION DE PARCELLES A LE GRAND LAUNAY A CONTRES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, décide :

- D'acquérir la propriété susvisée au prix de 2 500 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DB n°2021-1224 : ACQUISITION DU BIEN SIS 31 RUE DE BRACIEUX A CONTRES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, décide

- d'acquérir le bien susvisé au prix de 25 000 €, hors frais d'acquisition susvisés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DB n°2021-1225 : ACCES A UNE PARCELLE PRIVEE DE LA COMMUNE ROUTE DE SAINT-AIGNAN DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le futur acquéreur à emprunter les parcelles communales préfixe 000 section CH numéros 215 et 217 pour accéder à ses propres parcelles ;
- D'inscrire ce droit de passage dans l'acte de vente du futur acquéreur ;
- Que les éventuels frais d'acte notarié seront à la charge du futur acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DB n°2021-1226 : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE A LA GITONNIERE A CONTRES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De verser une subvention à hauteur de 2 000 € maximum selon les critères ci-dessus ;
- D'inscrire au budget la dépense ;
- D'établir une convention avec la commune de Choussy reprenant stricto sensu lesdits critères ;
- D'autoriser le Maire ou le Maire-adjoint délégué à la voirie et réseaux urbains à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

DB n°2021-1227 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- CRÉATION DE POSTE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :
Création du poste suivant : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35^{ème})

La séance est levée à 19h50

Le 15 décembre 2021

Le Maire,
Jean-Luc BRAULT

